

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

.....
MINISTRE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



**DEUXIEME PHASE DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET
D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PROGEP II)**

**SELECTION D'UN CONSULTANT
POUR LA RÉVISION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORET CLASSÉE DE MBAO ET
L'ÉLABORATION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE DÉTAILLÉE D'ESPACES OUVERTS
INTELLIGENTS AUTOUR DES OUVRAGES DE DRAINAGE DU PROGEP 2, ET DU MARIGOT DE
MBAO**

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N° 03/24/PROGEP2/FND/ADM**

Le Gouvernement du Sénégal a reçu un financement du Fonds Nordique de Développement (FND) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Sélection d'un consultant (ou groupement) pour la révision du plan d'aménagement de la forêt et l'élaboration d'étude pour l'aménagement d'espaces ouverts intelligents d'une partie de cette forêt abritant les bassins de stockage des eaux pluviales du PROGEP 2.**

L'objectif général de l'étude est la révision du plan d'aménagement de la forêt et l'élaboration d'étude pour l'aménagement d'espaces ouverts intelligents d'une partie de cette forêt abritant les bassins de stockage des eaux pluviales du PROGEP 2.

Pour avoir plus d'informations sur les services requis, les consultants pourront consulter les termes de référence sur les sites du Fonds Nordique de Développement (<http://www.ndf.fi/>) et de l'Agence de Développement municipal (<http://www.adm.sn/>)

Le délai global d'exécution de la mission est de 08 mois pour l'étude, les délais de validation non compris. Le volume de prestation est estimé à 25 hommes mois.

L'ADM, chargée de l'exécution du PROGEP II, invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services, à savoir :

- ✓ le statut juridique ;
- ✓ les activités principales et années d'existence ;
- ✓ les qualifications dans le domaine du service sollicité, les brochures et les références concernant l'exécution de contrats analogues ;
- ✓ la capacité technique et de gestion de la firme ;
- ✓ les références de clients ;
- ✓ et toute autre information jugée pertinente.

Le nombre de pages maximales constituant la manifestation d'intérêt du consultant est limité à 200.

Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Les noms des candidat (es) pour les postes et leurs CV ne devront pas être soumis lors de cette phase. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SBQC), en accord avec les Directives de passation des marchés du Fonds nordique de Développement.

La sélection du Consultant pour l'établissement de la liste restreinte se fera sur la base des critères d'évaluation figurant dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES CRITERES D'EVALUATION

Critères d'évaluation	Explication	Pondération
Expérience spécifique de la firme dans le domaine de prestation similaires	Pour apprécier les consultants (firmes) par rapport à ce critère, il leur est demandé de prouver, à l'aide d'attestations de bonne fin d'exécution, qu'ils ont réalisé au moins quinze (15) ans d'expérience dans l'aménagement paysager durable intégrant les solutions basées sur la nature et de quatre (04) références pertinentes d'études d'aménagement de zones humides et forestier et deux (02) références dans l'innovation technologique des aménagements intelligents. Les attestations de bonne fin d'exécution délivrées par le client seront requises.	60%
Capacité technique et managériale	Les consultants (firmes) doivent fournir une présentation claire de leur organisation managériale et matérielle (organigramme à l'appui)	25%

Nature des activités du consultant et nombre d'années d'expérience	Les consultants (firmes) doivent fournir les documents (avec preuves) indiquant les activités principales et le nombre d'années dans ces activités principales	15%
TOTAL		100%

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

- de 8 h 00 à 13 h 00 le matin ;
- et de 14 h 00 à 17 h 00 l'après-midi.

Les manifestations d'intérêt écrites, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard **le mercredi 08 mai 2024 à 12 heures 00 mn Gmt.**

Agence de Développement municipal

Bureau du Spécialiste en Passation des Marchés

N° 5, avenue Carde, Immeuble Carde Rénovation, 3^{ème} étage

Fax : (221) 33 842 25 76

Adresse électronique : contact@adm.gouv.sn

Page web : www.adm.sn